

**AVIS D'OUVERTURE ET D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE REPARTITION PARCELLAIRE ET LE PROGRAMME DE
TRAVAUX CONNEXES D'AMELIORATION FONCIERE RELATIF A L'AMENAGEMENT
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE BATTIGNY
AVEC EXTENSION SUR GELAUCCOURT, LALOEUF**

Les propriétaires fonciers de la commune de BATTIGNY avec extension sur GELAUCCOURT, LALOEUF sont informés qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de répartition parcellaire et sur le programme de travaux connexes d'amélioration foncière relatifs à l'aménagement foncier de la commune de BATTIGNY pour une durée d'un mois à partir du **16/02/2017** jusqu'au **18/03/2017** inclus.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de BATTIGNY pendant 31 jours consécutifs du 16/02/2017 au 18/03/2017 inclus. Elles seront consultables aux jours et heures tels que précisés ci-dessous :

Aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- Les jeudis de 17 H 30 à 19 H 30

Aux jours et horaires suivants

**- Jeudi 23/02/2017 de 17 H 00 à 19 H 00,
- Lundi 27/02/2017 de 17 H 00 à 19 H 00,
- Jeudi 09/03/2017 de 17 H 00 à 19 H 00,
- Jeudi 16/03/2017 de 17 H 00 à 19 H 00,**

durant les permanences de Madame Salimata SPINATO, commissaire-enquêteur, désignée par le Tribunal administratif de NANCY

**- Jeudi 16 février 2017 de 14 H 00 à 17 H 00
- Jeudi 2 mars 2017 de 16 H 00 à 19 H 00
- Lundi 6 mars 2017 de 14 H 00 à 17 H 00
- Samedi 18 mars 2017 de 9 H 00 à 12 H 00**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera déposé en mairie de BATTIGNY. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame le Commissaire-enquêteur recueillera en mairie de BATTIGNY les observations du public et les réclamations des propriétaires durant ses permanences.

Les techniciens de l'aménagement foncier du Conseil départemental et du cabinet de géomètres assisteront, autant que de besoin, le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ainsi que sur le site internet de la collectivité www.meurthe-et-moselle.fr. à la préfecture de Meurthe-et-Moselle et également en mairie de BATTIGNY aux heures et jours habituels d'ouverture.